

Note

Destinataires : Madame, Monsieur,

Expéditeur : David Carter-Whitney
Sous-ministre adjoint, Division de l'emploi et de la formation
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des
compétences

Date : March 16, 2020

Objet : Prestation des programmes de pré-apprentissage durant la
pandémie de COVID-19

Madame, Monsieur,

Je vous transmets par la présente un complément d'information à la suite du message par lequel le premier ministre nous livrait ce matin la [déclaration d'une situation d'urgence](#) en vertu du paragraphe 7.0.1 (1) de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Sachant bien qu'il s'agit d'une situation difficile et en constante évolution, je m'engage à vous fournir les renseignements les plus à jour et à vous informer de son incidence sur la prestation des services d'emploi.

Dans sa déclaration, le premier ministre a d'une part promulgué des pouvoirs particuliers pour continuer à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes et de toutes les familles et d'autre part annoncé un investissement accru pour améliorer l'intervention provinciale contre la COVID-19. Il a également fait savoir clairement que la plupart des entreprises pouvaient rester ouvertes et que les services gouvernementaux seraient maintenus pour que les citoyennes et les citoyens de l'Ontario continuent à recevoir le soutien dont ils ont besoin.

Le travail que vous faites a des retombées sur les moyens de subsistance d'un grand nombre de clients – et sur l'économie de l'Ontario. En conséquence, la continuité des services est importante. Nous voulons aussi veiller à protéger nos clients et à appuyer votre bien-être physique et mental et celui de votre propre personnel. Le ministère a également pris des

mesures pour assurer l'écart sanitaire et réduire au minimum les visites de clients à nos bureaux.

Dans ces circonstances en évolution rapide, le ministère est ouvert à la possibilité de discuter d'une planification d'urgence avec vous par téléphone, au besoin, si vous décidez de reporter votre formation. Nous encourageons les autres modes de prestation (par exemple, en ligne, sur Skype ou par téléphone), ainsi que l'utilisation de ressources numériques selon le cas.

Pour les affaires qui concernent des clients nécessitant les services de l'Ordre des métiers de l'Ontario, l'Ordre continue pour le moment à offrir des services ininterrompus (en ligne et par téléphone) et, si les participants ont besoin de s'inscrire pour devenir membres de l'Ordre, ils peuvent encore le faire [en ligne](#) ou par téléphone en composant le 1 855 299-0028. Enfin, pour obtenir les renseignements les plus à jour sur la COVID-19, je vous invite à visiter le [site Web du ministère de la Santé](#), qui est revu deux fois par jour, sept jours sur sept. La [page de ressources sur la COVID-19](#) contient également des questions et réponses, ainsi que des liens vers un complément d'information. Cette page sera continuellement mise à jour pour la diffusion des nouvelles informations disponibles.

Cordialement,

Original signé par

David Carter-Whitney
Sous-ministre adjoint
Division de l'emploi et de la formation